

ORU Clairs-Soleils - Aménagement de la place centrale - Lancement d'un concours d'architecture - Composition du jury

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le projet ORU de Clairs-Soleils a retenu la création d'une place centrale de quartier comme élément principal du projet.

Une étude complémentaire a été confiée à la Société d'Équipement du Département du Doubs, avec pour objectif de conforter les conditions de faisabilité et de définir les modalités de réalisation.

Il convient à présent de lancer le concours pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura en charge :

- une mission de conception et de réalisation de la place centrale ;
- la définition architecturale et urbanistique des projets de construction autour de la place.

1. Proposition de calendrier :

Publication de l'avis d'appel public à la concurrence : 5 décembre 2003

Réception des candidatures : 12 janvier 2004

Réunion du jury : 15 janvier 2004

Remise des prestations : 15 mars 2004

Réunion du jury : 5 avril 2004

2. Proposition de composition du jury :

Membres élus de la Ville : 6 personnes

M. le Maire (président du jury) ou sa suppléante Mme GUINCHARD-KUNSTLER

M. LOYAT (Urbanisme, Voirie, Logement)

M. MARIOT (Commerce, Artisanat, Tourisme)

M. BAUD (Politique de la Ville)

Mme FELLMANN (Éducation - Jeunesse, Petite Enfance)

Mme CASENOVE (membre de l'opposition municipale)

Membres dont la participation présente un intérêt au regard du projet : 4 personnes

Mme HATON-PEREZ (Service Urbanisme Ville)

Mme MAGNIER (Service Études et Travaux Ville)

M. BOYER (Service DGST Ville)

Représentant de l'État (ORU)

Membres ayant la même qualification ou expérience que les candidats : 5 personnes

M. HURET (urbaniste : AMAVI)

Représentant de la CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Représentant de l'AUDAB (Agence d'Urbanisme Du Grand Besançon)

Représentant de l'OPHLM de Besançon

Représentant de la Région

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le lancement de la consultation,
- valider la composition du jury comme ci-dessus proposée.

«Mme Françoise BRANGET : Je suis déjà intervenue sur le dossier ORU, là j'ai listé quelques réflexions sur ce dossier. Je ne vais pas être très longue mais s'agissant uniquement de la place centrale et du concours d'architectes qu'on va mettre en œuvre, on pourrait suggérer quelques adaptations suivantes : premièrement permettre des dispositions alternatives au tracé octogonal de la place tenant compte du modelé réel du terrain en évitant ainsi des terrassements inadaptés au site et nécessairement coûteux. Essayer de réduire également et notablement les hauteurs des bâtiments en bordure de la place, notamment ouvrir des vues et surtout l'ensoleillement sur les orientations Sud et Sud-Ouest, en particulier l'angle Sud-Ouest. J'avais déjà parlé de l'ensoleillement et ça me paraît important parce que la place risque d'être complètement à l'ombre une grande partie de la journée. Rechercher également une végétalisation de la place plutôt qu'une minéralisation excessive comme indiqué dans le dossier. J'aimerais également qu'on insiste sur le mobilier urbain adapté à la venue, en dehors de voitures, pour l'accès au supermarché et aux commerces, des deux-roues et des piétons dans les espaces spécialisés. Ça j'en parle moins souvent mais enfin... Et décrire avec soin les objectifs de service public et privé et l'installation de commerces divers car ceux-ci influent sur l'aménagement général. C'est tout. Je voudrais que ces simples remarques soient prises en compte dans ce concours.

M. Michel LOYAT : Il n'y a aucun problème à prendre en compte ces remarques, en tout cas elles seront étudiées avec soin. Jusqu'à présent ce qui a été présenté, c'était un schéma. Maintenant il faut que l'on passe donc à une véritable place, prendre en compte le relief, ouvrir des vues, etc. tout cela me paraît des propositions tout à fait intéressantes. Concernant en revanche la végétalisation de la place, je crois qu'il faudra quand même prendre en compte l'aspect fonctionnel de cette place et l'objectif que l'on se donne notamment par rapport aux commerces et par rapport à la vie de cette place. Mais sinon je dirais que beaucoup de choses sont ouvertes».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le lancement de la consultation et de valider la composition du jury.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.